



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-neuvième session

Point 16 de la liste préliminaire\*

### Questions de politique macroéconomique

## Système financier international et développement

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [78/136](#) de l'Assemblée générale intitulée « Système financier international et développement ». On y trouvera une vue d'ensemble des problèmes actuels et émergents qu'a le système financier international à fournir un financement à long terme pour le développement durable, dans le contexte d'un déficit de financement qui s'accroît rapidement. Face à la multiplication des risques mondiaux, il est demandé que des mesures soient prises de toute urgence afin d'accélérer rapidement le rythme et l'ampleur des réformes du système financier international et de son architecture, et pour investir dans les objectifs de développement durable à une échelle sans précédent. À cet effet, il faudra, en toute priorité, renforcer le filet de sécurité financière mondial ; prendre des mesures ambitieuses pour accroître le financement des banques multilatérales de développement, notamment en prévoyant dans les meilleurs délais des reconstitutions et des augmentations de capital, lever de nouveaux capitaux et en réaffecter les droits de tirage spéciaux ; renforcer la prévention des crises de la dette et créer un mécanisme de règlement des crises de la dette plus efficace ; faire avancer le programme réglementaire visant à créer des marchés financiers accessibles, stables et durables ; et augmenter la voix et la représentation des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juin 2025, seront des occasions importantes de débattre de cette réforme.

\* [A/79/50](#).



## I. Introduction

1. La réforme du système financier international reste une priorité politique majeure alors que le durcissement des conditions financières au niveau mondial, l'incertitude géopolitique et les effets économiques persistants de la pandémie jettent une ombre sur les perspectives de financement du développement pour les pays du monde entier. L'architecture financière internationale existante n'est pas en mesure de soutenir la mobilisation d'un financement stable, pérenne et à grande échelle pour les investissements qu'il importe de consacrer à la lutte contre la crise climatique et à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle est minée par des inégalités, des incohérences, des défaillances et des incompétences profondément enracinées. Malgré les progrès réalisés dans certains domaines à la suite des crises récentes, la réforme du système financier mondial et de l'architecture financière internationale reste inachevée.

2. Les pays en développement, en particulier les plus pauvres, sont ceux qui subissent de manière disproportionnée les conséquences de l'impuissance du système financier international à fournir des financements à long terme adéquats, stables et abordables à l'appui du développement durable. Alors que le déficit de financement des objectifs continue de se creuser, il est nécessaire de transformer le système, notamment en passant de flux financiers volatils et à court terme à des investissements orientés vers le long terme ; d'un décalage avec l'action climatique et la durabilité à un financement et à des investissements durables ; et de cycles d'expansion et de récession, du manque d'accès à des financements et à des investissements à long terme abordables, et des cycles répétés de crises de la dette et de surendettement, à un système financier international stable, résilient et inclusif.

3. Récemment, le relèvement inégal de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et les tendances économiques mondiales défavorables, telles que le resserrement des conditions monétaires, ont exacerbé les problèmes de financement des pays en développement. Ces cinq dernières années, de nombreux pays en développement font face à une baisse des entrées de capitaux et à une volatilité persistante. Les taux d'intérêt élevés et les coûts du capital plus importants ont également des effets négatifs sur les investissements à forte intensité de capital dans la transition énergétique. Ces tendances sont problématiques à tous les niveaux. Le filet de sécurité financière mondial, qui ne s'applique pas à tout le monde, continue d'être fortement sollicité. Dans le même temps, la capacité des pays à investir dans les objectifs est fortement réduite par les niveaux élevés de la dette souveraine, de plus en plus soumise aux conditions du marché.

4. Ces problèmes s'expliquent, notamment, par un architecture financière internationale qui ne tient pas suffisamment compte du développement durable et par des lacunes de la gouvernance économique mondiale. Contrairement aux engagements pris dans le cadre du financement du développement, renforcer la voix et la représentation des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale n'a que très peu avancé.

5. Les organismes de réglementation financière, dont le but est de préserver la stabilité du secteur financier et, de plus en plus, de réfléchir aux incidences en termes de durabilité, dans un marché des capitaux volatil, connaissent également de grands problèmes de politique générale.

6. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2025, offre à la communauté internationale une occasion unique de remédier à ces lacunes et à d'autres insuffisances du système financier international et de renforcer la capacité du système à surmonter les crises et à appuyer l'action climatique et la réalisation des objectifs de développement durable. Le financement

mondial se trouvant à la croisée des chemins, les participants à la Conférence chercheront une voie viable pour la réforme de l'architecture financière internationale, en s'appuyant sur les discussions en cours dans plusieurs forums, tels que l'ONU, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), des groupes informels de pays (Groupe des 20 ou Groupe des Sept) et des initiatives parrainées par les pays (Initiative de Bridgetown pour la réforme de l'architecture financière internationale et Pacte de Paris pour les peuples et la planète). Le présent rapport contient des propositions de réforme concrètes, qui s'appuient sur les propositions faites par le Secrétaire général pour relancer la réalisation des objectifs de développement durable et réformer l'architecture financière internationale<sup>1</sup>.

## II. Tendances des flux de capitaux

7. En terme de flux de capitaux, la tendance est en dents de scie dans les pays en développement ces deux dernières décennies. Après une période de flux élevés du fait de faibles taux d'intérêt mondiaux, en 2019, de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ont commencé à enregistrer une baisse des flux de financement extérieur, une tendance qui s'est aggravée avec l'avènement de la pandémie. Au second semestre 2022, les flux financiers nets vers les pays en développement étaient devenus négatifs<sup>2</sup>.

8. Cette tendance s'est reflétée dans les flux de la dette souveraine : les flux nets de la dette extérieure du secteur public des pays en développement provenant de créanciers privés sont devenus négatifs en 2022, et les pays en développement ayant une mauvaise cote de crédit n'ont plus eu accès aux marchés obligataires internationaux. Les institutions multilatérales ont joué un rôle essentiel dans la prévention d'une sortie nette de la dette publique pour les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire en 2022, compensant les sorties nettes pour les créanciers obligataires.

9. Depuis le début de l'année 2024, les ventes d'obligations garanties de certains pays en développement ont repris, sous l'effet des anticipations de baisse des taux d'intérêt dans les grandes économies développées. L'émission d'obligations par les pays en développement a atteint le chiffre record de 45,5 milliards de dollars au premier trimestre 2024, mais seuls quelques pays en bénéficient réellement et les coûts d'emprunt, bien que plus faibles qu'à la fin de 2023, restent élevés, en particulier pour les pays ayant une mauvaise note. Cet accès inégal et coûteux au marché pose des problèmes de soutenabilité de la dette et de dépenses publiques.

10. Dans le même temps, les investissements étrangers directs progressent peu ces dernières années, chutant de 7 % en 2023 dans les pays en développement pour s'établir à 867 milliards de dollars<sup>3</sup>. Cette évolution fait suite à une longue période de faible croissance des investissements. La crise financière mondiale de 2008 et 2009 s'est avérée être un point d'inflexion : au cours des 15 dernières années, les flux d'investissement étranger direct n'ont plus suivi le rythme de croissance du produit

---

<sup>1</sup> Voir note d'orientation 6 de Notre Programme commun, « Réformes de l'architecture financière internationale » (A/77/CRP.1/Add.5) ; voir également Organisation des Nations Unies, « United Nations Secretary-General's SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030 » (février 2023).

<sup>2</sup> *Financing for Sustainable Development Report 2024* (rapport sur le financement du développement durable) : *Financing for Development at a Crossroads* (publication des Nations Unies, 2024).

<sup>3</sup> *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) 2024 : *Investment Facilitation and Digital Government* (Facilitation des investissements et gouvernement numérique) (publication des Nations Unies, 2024).

intérieur brut (PIB) et du commerce mondial. Le ralentissement de ces investissements est particulièrement évident dans le secteur manufacturier, qui a enregistré une croissance négative après la COVID-19, car les investissements à faible intensité capitalistique deviennent plus importants dans une économie mondiale numérisée. L'investissement étranger direct dépend également de considérations géopolitiques, des tendances telles que la délocalisation dans un pays proche ou dans un pays allié se dessinant.

### **III. Un filet de sécurité financière mondial et un système monétaire sous contrainte**

11. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, la couverture du filet de sécurité financière mondial est restée très inégale, le filet lui-même étant mis à rude épreuve par la récente confluence de chocs et de crises. Les pays en développement sont particulièrement touchés par la couverture inégale. Permettre aux pays qui en ont besoin en temps de crise d'avoir un meilleur accès aux mécanismes qui peuvent les accompagner est une priorité première, compte tenu de l'augmentation des risques systémiques et des vulnérabilités dans l'économie mondiale, qui contribuent à l'instabilité financière. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement sera l'occasion de galvaniser l'action en faveur d'un filet de sécurité financière mondial renforcé et plus équitable.

12. Le filet de sécurité financière mondial est un ensemble d'institutions et de mécanismes visant à fournir une protection financière contre les crises et à en atténuer les effets. Il protège les pays contre les crises en leur procurant des liquidités à court terme en cas de choc. Il est composé de quatre states de ressources principales : les réserves internationales des pays ; des accords bilatéraux de swap entre banques centrales ; des mécanismes de financement régionaux, par lesquels les pays mettent en commun leurs ressources pour accroître le financement en cas de crise ; et le financement du FMI.

13. Les réserves brutes des pays sont de loin la composante la plus importante du filet de sécurité financière mondial. Depuis 2000, le stock total des réserves internationales a été multiplié par plus de six, pour atteindre 14 000 milliards de dollars à la fin de 2022. Au cours de la même période, les marchés émergents ont ajouté 5 000 milliards de dollars à leurs réserves et les économies à faible revenu ont accumulé plus de 4 000 milliards de dollars. Au niveau régional, 43 % des réserves sont détenues par des pays d'Asie de l'Est, tandis que 22 % le sont par des pays européens. Les pays africains n'ont que 3 % du total.

14. Entre 2000 et 2022, le montant des ressources externes disponibles par l'intermédiaire des autres couches du filet de sécurité a été multiplié par près de 16, pour atteindre environ 3 500 milliards de dollars. Le réseau mondial de lignes de swap bilatérales s'est considérablement développé, en réponse à la crise financière et économique mondiale de 2008 et à la pandémie de COVID-19, pour atteindre un total de 1 600 milliards de dollars. Mais très peu de pays en développement ont accès à ces mécanismes.

15. Les accords de financement régionaux ont jusqu'à présent joué un rôle limité dans le filet de sécurité financière mondial. Les économies en développement ont accès à cinq accords de ce type, dotés d'une capacité de prêt combinée de 360 milliards de dollars en 2022, soit une fraction seulement des échanges bilatéraux de devises. Certaines de ces mécanismes exigent explicitement l'existence d'un programme du FMI pour accéder à des volumes de liquidités plus importants. Le recours à ces mécanismes est marginal.

16. Le FMI, qui est conçu pour être au cœur de ce filet de sécurité, a décaissé environ 270 milliards de dollars depuis 2020. Depuis 2008, le FMI a approuvé en moyenne 17 nouveaux programmes par an, dont la moitié se concentre sur l'octroi de financement à des conditions favorables aux pays en développement. En septembre 2022, le FMI a créé un guichet Chocs alimentaires temporaire dans le cadre de ses instruments de financement d'urgence afin d'accompagner les pays ayant des besoins urgents de balance des paiements liés à la crise alimentaire mondiale.

17. En décembre 2023, le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé la seizième révision générale des quotes-parts, qui augmentera les quotes-parts des membres du FMI de 50 %. Une fois appliquée, cette mesure portera le total des quotes-parts du FMI, qui sont des ressources permanentes, à 715,7 milliards de droits de tirage spéciaux (960 milliards de dollars). En mars 2023, le Conseil d'administration du FMI a accepté de relever temporairement les limites d'accès annuelles et cumulées des membres au Compte des ressources générales – à 200 % et 600 % de la quote-part respectivement – pour une période de 12 mois, qui a depuis été prolongée jusqu'à la fin de 2024. En décembre 2023, le Conseil d'administration du FMI a accepté de relever temporairement les limites d'accès aux fonds à des conditions favorables octroyés par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (Fonds fiduciaire RPC) – à 200 % et 600 % de la quote-part respectivement – afin de s'aligner sur l'augmentation des limites d'accès aux fonds à des conditions non préférentielles jusqu'à la fin de l'année 2024.

18. Parallèlement à l'augmentation des prêts, de plus en plus de pays ont payé des commissions additionnelles au FMI, d'où un surcroît de dépenses précisément pour ces pays qui ont les plus gros problèmes de balance des paiements. En 2024, 23 pays en tout ont payé des commissions additionnelles ; pour l'exercice 2023, le FMI a perçu près de 2 milliards de dollars de commissions additionnelles. Début 2024, le FMI a accepté de procéder à une évaluation de sa politique de commissions additionnelles, à la suite des appels lancés par le Secrétaire général et de nombreux autres acteurs en faveur d'une réduction ou d'une suppression totale de ces commissions afin de libérer des ressources pour les pays emprunteurs qui ont d'importants besoins en matière d'investissement à l'appui des objectifs de développement durable.

19. Les droits de tirage spéciaux, qui sont des actifs de réserve internationaux créés par le FMI en 1969 pour compléter les réserves officielles de ses pays membres, ont été alloués avec succès à deux reprises dans des situations de crise au cours des 20 dernières années. L'allocation des droits de tirage spéciaux se faisant en proportion des quotes-parts des pays, les pays en développement ont reçu environ un tiers des 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux alloués en août 2021 à la suite de la pandémie de COVID-19.

20. À la suite de l'allocation de droits de tirage spéciaux en 2021, certains membres du FMI disposant de réserves suffisantes et d'une position extérieure solide ont accepté de réaffecter volontairement des droits de tirage spéciaux vers les pays qui en avaient besoin. Des pays se sont engagés à réaffecter plus de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux non utilisés, principalement vers le Fonds fiduciaire RPC et le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité. Étant donné qu'une grande partie des droits de tirage spéciaux figurant au bilan des banques centrales des pays développés ne sont pas utilisés (environ 500 milliards de dollars au total), il a été demandé d'en réaffecter davantage, par exemple aux pays développés, qui pourraient réaffecter 50 % du reste de leurs droits de tirage spéciaux inutilisés.

21. Si la réaffectation des droits de tirage spéciaux inutilisés a concerné, jusqu'à présent, essentiellement le Fonds fiduciaire RPC et le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du FMI, plusieurs banques multilatérales de développement,

qui sont des détenteurs agréés de droits de tirage spéciaux, étudient également des modalités de réaffectation. La Banque africaine de développement, conjointement avec la Banque interaméricaine de développement, a proposé un mécanisme inédit qui permettrait aux pays de réaffecter leurs droits de tirage spéciaux aux deux banques, qui pourraient ensuite les utiliser sous forme de capital hybride pour octroyer des financements à long terme à l'appui du développement et des projets environnementaux. Cet instrument, qui nécessiterait un minimum de cinq contributeurs, aurait un effet multiplicateur, décuplant jusqu'à cinq fois l'effet de levier des droits de tirage spéciaux, leur permettant ainsi de conserver leur statut d'actif de réserve. Le 15 mai 2024, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la réaffectation de droits de tirage spéciaux vers des banques multilatérales de développement en passant par ce type de montage, mais en fixant le plafond initial à 15 milliards de droits de tirage spéciaux (environ 20 milliards de dollars). Inédite, cette décision est un pas importante vers l'augmentation du financement du développement durable, conformément au plan de relance des objectifs de développement durable du Secrétaire général, et pourrait débloquer jusqu'à 100 milliards de dollars de financement pour les pays en développement.

22. Après l'éclatement de la crise financière de 2008, il a fallu 11 mois pour approuver l'émission de droits de tirage spéciaux ; après le début de la pandémie en 2020, il a fallu 17 mois. Pour lutter plus efficacement contre les crises, l'émission de droits de tirage spéciaux devrait suivre un processus plus automatique. convenir de critères qui déclencheraient automatiquement une recommandation pour l'émission de droits de tirage spéciaux lorsque certaines conditions sont réunies pourrait contribuer à éviter les retards politiques. Si les droits de tirage spéciaux doivent jouer un rôle plus important dans la régulation des ajustement des comptes extérieurs ou comme source de financement flexible pour renforcer la capacité de prêt du FMI, les Statuts de ce dernier devraient être revus, mais le conseil d'administration de l'institution pourrait, de son propre chef, convenir de critères qui déclencheraient automatiquement une recommandation pour l'émission de droits de tirage spéciaux.

23. Compte tenu de l'augmentation prévue des risques systémiques et de la fréquence et de l'intensité croissantes des crises, notamment celles liées aux changements climatiques, il est évident qu'il faut renforcer davantage le filet de sécurité financière mondial afin que tous ceux qui en ont besoin puissent disposer d'un financement adéquat. À la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra prochainement, les États Membres auront l'occasion de réfléchir à la manière d'y parvenir. Comme solutions possibles, on pourrait revoir le rôle des droits de tirage spéciaux, par exemple émettre des droits de tirage spéciaux de façon plus automatisée, de manière anticyclique ou en réponse à des chocs, ou les allouer en fonction des besoins (ou élaborer des accords *ex ante* afin de réaffecter rapidement les droits de tirage spéciaux inutilisés aux pays qui en ont besoin, en autorisant des clauses d'exemption) ; ou voir comment assouplir les conditions de prêt du FMI, en réduisant les conditions et les limites d'accès, en supprimant les commissions additionnelles et établissant les limites d'emprunt en fonction des besoins plutôt que des quotes-parts.

#### **IV. Un manque de financement à long terme pour le développement**

24. Les financements à long terme, qu'ils proviennent de sources publiques ou privées, restent insuffisants pour répondre aux besoins de financement croissants. Face à des conditions de financement difficiles et à des options limitées de financement à long terme sur les marchés financiers, de nombreux pays en

développement sont devenus de plus en plus tributaires des sources officielles de financement.

25. Les banques multilatérales de développement sont une source essentielle de financement abordable et à long terme pour les pays en développement. Elles jouent également un rôle anticyclique lors des ralentissements et des crises économiques. Elles permettent de mobiliser efficacement l'épargne privée pour l'investissement public et servent également de passerelle entre les capitaux publics et privés, notamment en prévoyant des mécanismes tels que le financement mixte, quand ceux-ci cadrent bien avec les priorités nationales et s'intéressent aux effets des objectifs de développement durable, et quand les risques et le rendement sont équitablement répartis entre les acteurs publics et privés.

26. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les États Membres ont tenu compte du rôle que jouent les banques multilatérales de développement dans la mobilisation des ressources financières à l'appui du développement durable, qui financent le développement à des conditions concessionnelles et non concessionnelles, sur une base stable et dans une perspective à long terme, lèvent des contributions et des capitaux et mobilisent des ressources provenant des marchés financiers. Dans le Programme d'action d'Addis, les États Membres ont demandé aux banques multilatérales de développement : i) de faire un usage optimal de leurs ressources et de leurs bilans, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ii) de mettre en place un processus d'examen de leur propre rôle, de leur portée et de leur fonctionnement afin de pouvoir s'adapter et de tenir pleinement compte du programme de développement durable. Répondant à l'appel, les banques multilatérales de développement ont progressivement renforcé leurs prêts et leur prise en compte des objectifs de développement durable et de l'action climatique. Les crises récentes ont toutefois rendu la nécessité d'une réforme encore plus urgente et ont suscité une nouvelle vague de discussions à ce sujet.

27. Les prêts accordés par les banques multilatérales de développement ont considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, passant de 30 milliards de dollars en 2000 à 96 milliards de dollars en 2022 ; le financement à des conditions concessionnelles a toutefois diminué. Les banques multilatérales de développement ont redoublé d'efforts pour augmenter et renforcer leurs contributions face aux crises récentes. En 2022, le Groupe des 20, dans le cadre de son examen indépendant des cadres d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement, a proposé que celles-ci optimisent l'utilisation de leurs ressources et de leurs bilans. Dans le plan de relance des objectifs de développement durable, il est demandé une augmentation des financements à long terme de 500 milliards de dollars par an, en passant principalement par les banques multilatérales de développement. Les rapports du groupe d'experts indépendants sur les réformes des banques multilatérales de développement établi par le Groupe des 20 reprennent de nombreuses recommandations figurant dans le plan de relance des objectifs de développement durable ainsi qu'un appel spécifique pour que les banques multilatérales de développement triplent leurs prêts annuels afin de les porter à un total de près de 400 milliards de dollars d'ici à 2030. Dans le cadre d'initiatives telles que l'Initiative de Bridgetown et le Pacte de Paris pour les peuples et la planète, l'attention a également été attirée sur le potentiel des banques publiques de développement, en particulier des banques multilatérales de développement, pour accroître les prêts afin de répondre aux besoins d'investissement pour le développement durable.

28. En réponse à ces appels, notamment, les banques multilatérales de développement mettent en œuvre ou envisagent des mesures de réforme visant à

accroître la capacité de prêt, à améliorer les conditions de prêt pour renforcer la soutenabilité de la dette et à mieux faire cadrer leurs opérations avec les objectifs de développement durable. Parmi les mesures de réforme concrètes visant à renforcer la capacité financière on peut citer des réformes de la gestion du capital, des programmes de garantie et des capitaux hybrides. Les actionnaires de la Banque mondiale ont approuvé récemment un ensemble de réformes visant à renforcer sa capacité de prêt, notamment par la création d'un mécanisme de garantie de portefeuille, le relèvement des limites des garanties bilatérales, le lancement d'un instrument de capital hybride (y compris par le transfert de droits de tirage spéciaux) et l'abaissement par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement du ratio minimum de capitaux empruntés par rapport aux fonds propres. Au total, ces réformes pourraient générer une capacité de prêt supplémentaire de 300 à 400 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

29. Bien qu'elles soient de grande ampleur, ces réformes ne sont pas encore à la hauteur des ambitions énoncées dans les objectifs de développement durable et par le groupe d'experts indépendants sur les réformes des banques multilatérales de développement du Groupe des 20. Par ailleurs, elles ne suffisent pas à répondre aux besoins de financement ni à combler les déficits de financement pour les objectifs et l'action climatique. Il est donc urgent de prendre des mesures supplémentaires ; les propositions d'action se concentrent sur plusieurs domaines prioritaires, notamment l'examen en temps utile des augmentations générales de capital, la mise en œuvre des recommandations issues des examens du cadre d'adéquation des fonds propres et la réaffectation des droits de tirage spéciaux.

30. De nouveaux capitaux devraient être levés grâce à des reconstitutions ambitieuses des guichets de financement à des conditions concessionnelles et à des augmentations de capital générales et sélectives. Les débats sur les augmentations générales de capital devraient être entamés dès maintenant, de manière à ce qu'ils puissent être achevés avant la fin de l'année 2026. Une reconstitution ambitieuse des ressources de l'Association internationale de développement devrait garantir une capacité de financement d'au moins 120 milliards de dollars. Il est également nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des recommandations restantes de l'examen des cadres d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement, y compris les recommandations sur l'évaluation appropriée du capital exigible et l'ajustement des ratios d'endettement.

31. Les banques multilatérales de développement peuvent se servir des droits de tirage spéciaux réaffectés pour emprunter sur les marchés internationaux des capitaux, ce qui s'apparente à de nouveaux apports de capitaux, comme on l'a vu plus haut. S'inspirant de la proposition de la Banque africaine de développement et de la Banque interaméricaine de développement, toutes les grandes banques multilatérales de développement devraient envisager d'urgence la mise en place de mécanismes similaires.

32. Au-delà de la capacité de financement et de l'objectif d'avoir des banques plus grandes, des mesures sont prises pour que les ressources des banques multilatérales de développement soient augmentées dans le cadre de cadres politiques et institutionnels solides, soucieux des effets sur le développement durable ; ces mesures doivent être amplifiées. À cette fin, les banques multilatérales de développement devraient redoubler d'efforts pour mesurer et faire connaître l'effet de leurs opérations et de leurs investissements sur la réalisation des objectifs de développement durable, que ce soit au niveau de l'institution ou des projets, et d'ajuster les incitations internes en conséquence.

33. Il est également possible de renforcer la coopération entre les banques multilatérales de développement de sorte qu'elles agissent comme un système au

service du développement et de l'action climatique, ce qui contribuerait à réduire les risques pour les banques à titre individuel et à mieux cibler les ressources en fonction des avantages comparatifs de telle ou telle institution. Faire davantage appel au cofinancement et à d'autres mécanismes de partage des risques peut réduire les risques pesant sur les bilans des différentes banques multilatérales de développement et permettre un meilleur effet de levier sur le bilan du système dans son ensemble. En marge de la réunion annuelle 2023 du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale, les dirigeants de dix banques multilatérales de développement ont publié une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à renforcer leur collaboration dans cinq domaines : l'augmentation de la capacité de financement ; le renforcement de l'action climatique collective ; l'amélioration de la collaboration au niveau national ; le renforcement du cofinancement ; et la mobilisation du secteur privé. La Banque mondiale a également annoncé la création d'une plateforme de cofinancement pour les banques multilatérales de développement afin de faciliter la coordination entre les priorités mondiales et régionales.

34. Les banques multilatérales de développement devraient également renforcer leur coopération avec d'autres banques publiques de développement, y compris les banques nationales de développement. Ces banques sont considérées comme un outil important pour mobiliser des financements et garantir que les dépenses et les investissements cadrent avec les objectifs de développement durable. Elles avaient des actifs cumulés d'environ 23 000 milliards de dollars en 2021. Sous l'impulsion du Sommet « Finance in Common », la coordination entre les banques publiques de développement s'est considérablement développée depuis l'accord sur le Programme d'action d'Addis-Abeba. Partant de ces progrès, l'ensemble du système des banques publiques de développement, y compris les banques multilatérales de développement, pourrait collaborer plus étroitement. Compte tenu de leurs connaissances du terrain, les banques nationales de développement pourraient contribuer à éliminer les goulets d'étranglement dans les réserves ou la création de projets ou dans l'établissement des politiques et la planification des investissements, en collaboration avec les banques régionales et multilatérales de développement. D'autres options incluent le renforcement des capacités et la diffusion d'informations ainsi que l'augmentation du cofinancement, lorsque c'est possible.

35. Le financement mixte, qui, pour l'heure, ne répond pas aux attentes, doit être repensé et recentré pour donner la priorité au développement durable plutôt qu'à la bancabilité des projets. À cette fin, l'ONU pourrait prévoir de mettre en place un mécanisme lui permettant d'évaluer les résultats du financement mixte en matière de développement à ce jour et d'en utiliser les conclusions et les enseignements pour élaborer un cadre permettant d'accroître le financement mixte en mettant l'accent sur le développement plutôt que sur le seul effet de levier. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement pourrait être l'occasion d'examiner ces propositions et d'autres propositions visant à remédier à la pénurie de financement du développement à long terme.

## V. Problèmes de la dette souveraine

36. Le resserrement récent des conditions de financement au niveau mondial a considérablement exacerbé les problèmes d'endettement des pays en développement. Le niveau de la dette et les vulnérabilités avaient déjà augmenté avant la pandémie, mais à présent, la moitié des pays les moins avancés et autres pays à faible revenu courent désormais un risque élevé de surendettement ou se trouvent en situation de surendettement du fait des multiples crises survenues depuis 2020. Le fardeau du service de la dette de nombreux autres pays en développement entrave considérablement leur capacité à investir dans la réalisation des objectifs de

développement durable et l'action climatique. Les coûts élevés du service de la dette et du refinancement, ainsi que le paysage de plus en plus complexe des instruments de la dette et des créanciers rendent également plus difficile le règlement rapide et efficace des crises de la dette lorsqu'elles surviennent.

37. De nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et autres pays à faible revenu, ont bénéficié d'une forte croissance économique et d'un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale à la fin des années 1990 et au début des années 2000, et ont vu leur ratio dette extérieure/PIB baisser considérablement. Au cours des 10 à 15 dernières années, nombre de ces pays se sont alors lancés dans d'ambitieux projets d'infrastructure financés par l'extérieur. En conséquence, l'encours de la dette publique extérieure en termes nominaux de dollars des États-Unis a doublé depuis 2010 dans ces pays. Parallèlement, la part de la dette souveraine détenue par les créanciers opérant aux conditions du marché a augmenté rapidement. En conséquence, les pays ont été beaucoup plus vulnérables à l'évolution des conditions de financement mondiales en 2022, ce qui s'est traduit par des problèmes de liquidité et de refinancement, une augmentation rapide du fardeau du service de la dette et un nombre croissant de défaillances.

38. Le fardeau médian du service de la dette pour les pays les moins avancés représentait 12 % des recettes publiques en 2023, soit le niveau le plus élevé depuis 2000. Il absorbe désormais plus d'un cinquième des recettes fiscales dans 25 pays en développement. Entre 2020 et 2022, 46 pays ont consacré davantage de ressources au remboursement des intérêts de leur dette qu'à la santé publique, soit 12 de plus qu'entre 2010 et 2012. Dans 15 pays, le paiement des intérêts de la dette a dépassé les dépenses publiques d'éducation, soit 3 de plus qu'entre 2010 et 2012. De plus, entre 2019 et 2021, 24 pays ont consacré davantage de ressources au remboursement des intérêts de leur dette qu'en investissements publics, soit 9 de plus qu'entre 2010 et 2012.

39. Depuis 2022, les flux d'endettement nets vers les pays en développement dans leur ensemble seraient devenus négatifs sans le financement de la dette par les institutions multilatérales. En 2024 et 2025, le fardeau du service de la dette restera élevé en raison des coûts de refinancement élevés combinés à des remboursements importants de la dette extérieure, en partie à cause de la fin de l'Initiative de suspension du service de la dette. Dans les pays les moins avancés, par exemple, le service de la dette extérieure tournera autour de 40 milliards de dollars par an entre 2024 et 2025, contre 26 milliards de dollars en 2021.

40. Il est essentiel d'emprunter pour financer les investissements dans le développement durable, mais trop de pays confrontés à de graves problèmes d'endettement n'ont pas la capacité de le faire. Cette situation non seulement met en péril la réalisation des objectifs de développement durable et la transition énergétique propre, mais empêche également ces pays d'investir et de sortir de leur surendettement.

41. Pour soutenir les pays solvables croulant sous le fardeau de la dette, des mesures systématiques doivent être prises pour faciliter l'investissement dans le développement durable. Pour les pays dont la dette publique est élevée, ces mesures pourraient inclure un rééchelonnement par les créanciers officiels à des conditions neutres en termes de valeur actuelle nette, par exemple via le Cadre commun pour le traitement de la dette, assorti de conditions et d'éléments de déclenchement prédéfinis visant à accélérer les progrès. On s'accorde également de plus en plus à penser qu'il faut aider les pays débiteurs à s'entendre avec les créanciers privés pour faire des rééchelonnements volontaires, et accroître le soutien financier, par exemple au moyen

d'incitations<sup>4</sup> (accompagnées de l'ancienneté pour les échanges volontaires), de ventes réversibles ou d'échanges normalisés de la dette contre la réalisation d'objectifs de développement durable, qui peuvent être structurés et tarifés pour aider à respecter le principe de comparabilité du traitement, le cas échéant. Afin de fournir ce soutien rapidement et à grande échelle, il serait possible d'envisager, à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, la mise en place d'un cadre institutionnel offrant un tel soutien, par exemple une version élargie d'un mécanisme existant, tel que le Fonds de désendettement de la Banque mondiale. Ce mécanisme pourrait également offrir un soutien juridique et financier et des ressources.

42. Pour parvenir à une restructuration plus rapide et plus profonde de la dette des pays insolvable, la communauté internationale doit remédier aux problèmes posés par la coordination des créanciers et les déséquilibres de pouvoir entre les pays débiteurs et les créanciers. Le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette doit être amélioré par les mesures suivantes : accélérer le processus, établir un calendrier précis des différentes étapes du processus, prévoir de suspendre le service de la dette pour la durée des négociations et étendre les critères d'éligibilité aux pays très endettés pays qui ne remplissent pas actuellement les conditions nécessaires pour bénéficier du Cadre commun. Pour améliorer le traitement comparable de la part des créanciers privés, l'utilisation de dispositions d'exécution telles que les clauses de récupération et les clauses du créancier le plus favorisé devrait être renforcée. Dans le même temps, il convient de noter que les clauses du créancier le plus favorisé font peser la charge de la négociation de la comparabilité du traitement sur le pays débiteur, qui peut être mal équipé pour naviguer dans des restructurations complexes réunissant des créanciers plus avisés. Le mécanisme décrit au paragraphe précédent pourrait également jouer un rôle clé à cet égard, en apportant un soutien juridique et financier aux pays. En outre, le FMI devrait continuer à renforcer ses politiques en matière d'arriérés et d'assurances de financement afin d'encourager une restructuration plus rapide de la dette, en s'appuyant sur les réformes de ces politiques récemment adoptées.

43. Les dispositifs juridiques nationaux peuvent également contribuer grandement à améliorer le règlement des crises de la dette, en particulier s'ils sont appliqués dans les grands pays présents sur le marché financier. Des discussions sont actuellement en cours sur le renforcement du respect des dispositions relatives à la comparabilité de traitement concernant la dette privée ; ces réformes devraient être encouragées dans tous les pays afin d'en renforcer les effets. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement peut également ouvrir la voie à d'autres réformes, telles qu'un examen indépendant de l'architecture de la dette souveraine qui contiendrait des recommandations, lesquelles pourraient inclure l'examen d'un cadre multilatéral pour la renégociation de la dette souveraine.

44. Bien que la communauté internationale mette l'accent sur la prévention de la crise de la dette, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Outre les progrès réalisés dans tous les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment la mobilisation des ressources nationales et la coopération fiscale internationale, l'augmentation des dons et des financements à des conditions favorables et la mise en place d'un environnement économique international favorable, prévenir la crise de la dette nécessite des mesures supplémentaires visant à améliorer la transparence de la dette, renforcer les capacités de soutien à la gestion de la dette et rendre plus systématique le recours à des titres d'emprunt indexés. La communauté internationale pourrait également envisager des mesures visant à mettre

---

<sup>4</sup> Grâce aux incitations, les échanges d'obligations peuvent présenter un intérêt financier pour les créanciers.

en place des principes actualisés d'emprunt et de prêt responsables qui reflètent l'évolution du paysage de la dette mondiale.

45. Des discussions visant à améliorer les cadres d'évaluation de la soutenabilité de la dette sont également en cours. Le FMI et la Banque mondiale sont en train de revoir leur Cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu. Un cadre amélioré devrait tenir compte à la fois des besoins de financement pour la réalisation des objectifs et les effets des changements climatiques dans une perspective à long terme, et des effets de l'investissement dans la réalisation des objectifs et dans la résilience. Il convient également d'examiner plus en détail le taux d'intérêt approprié à utiliser dans ces cadres, ce qui pourrait permettre de mieux faire la différence entre les problèmes de liquidité et de solvabilité.

## **VI. Assurer la stabilité et la viabilité du secteur financier**

46. La réglementation du secteur financier a évolué face aux cas répétés d'instabilité financière et à la complexité croissante du système financier. Alors que le récent resserrement des conditions de financement au niveau mondial avait fait craindre de nouveaux épisodes d'instabilité et de crises, les systèmes bancaires et le marché financier des principaux pays présents sur le marché financier ont largement évité les crises majeures et la contagion, en partie grâce à la réforme de la réglementation. Si cette situation a apaisé les craintes d'une crise financière systémique, elle a peut-être contribué à l'absence d'urgence dans la lutte contre les graves conséquences de la réduction des liquidités sur les conditions d'accès au financement dans les pays en développement. Dans le même temps, certains types d'institutions financières non bancaires ne sont pas soumis au même niveau d'exigences de prudence que les banques. Les nouveaux instruments financiers numériques, notamment les cryptoactifs, présentent de nouveaux risques.

47. Les normes internationales en matière de réglementation et de contrôle bancaires sont fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, basé à la Banque des règlements internationaux. Les réformes des normes réglementaires pour les banques adoptées après 2008, connues sous le nom de normes de Bâle III, ont été achevées en 2018. Dans la période qui a suivi la crise financière mondiale, le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en 2015, comprenait également des accords visant à accélérer les réformes de la réglementation des marchés financiers, et mettait en avant la nécessité de renforcer la cohérence des politiques et de prendre en compte les défis économiques, sociaux et environnementaux.

48. Bien que les pays membres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire continuent de progresser dans la mise en œuvre des réformes finalisées de Bâle III, les risques sont toujours présents dans le système bancaire. Des travaux sont encore en cours pour combler les lacunes dans l'opérationnalisation des plans de règlement pour les banques. Les mesures mises en place pour s'attaquer au problème des institutions financières réputées trop grandes pour faire faillite en augmentant la réglementation et la surveillance des plus grandes banques d'importance systémique mondiale ont progressé, mais les banques d'importance systémique nationale ne sont pas couvertes de manière uniforme et des lacunes en matière d'information subsistent. Une série de faillites et de panique bancaires en mars 2023, y compris la faillite d'une banque réputée d'importance systémique mondiale, a conduit les autorités de deux pays développés à utiliser des fonds publics pour garantir le système bancaire. On pense que la première version des réformes de Bâle III, qui a été mise en œuvre avant les faillites bancaires de 2023, a contribué à protéger le secteur bancaire mondial et l'économie réelle d'une plus grande propagation de l'instabilité financière ; dans le

même temps, ces crises ont montré qu'il importait d'appliquer et de superviser efficacement la réglementation.

49. En partie grâce aux réformes de Bâle III, l'intermédiation financière non bancaire a pris une plus grande importance dans le financement de l'économie réelle. Les intermédiaires financiers non bancaires représentent désormais près de la moitié des actifs financiers mondiaux, malgré une baisse récente de leurs actifs, qui sont passés de 231 000 milliards de dollars en 2021 à 218 000 milliards de dollars à la fin de 2022. Première baisse notable depuis 2009, elle est largement attribuée aux conséquences de la hausse des taux d'intérêt, qui a entraîné des pertes d'évaluation dans les portefeuilles d'actifs évalués au prix du marché, en particulier dans les fonds d'investissement. Ces changements récents ne devraient toutefois pas modifier la tendance à long terme qui consiste à délaissier les banques au profit d'intermédiaires financiers non bancaires. Les intermédiaires financiers non bancaires présentent de nouveaux risques pour la stabilité financière, notamment en ce qui concerne le manque de liquidités. Les intermédiaires tels que les fonds du marché monétaire et les fonds ouverts peuvent connaître l'instabilité dans les moments de tension sur les marchés en raison de l'inadéquation des liquidités et des devises, et ce problème n'est pas encore résolu.

50. Les agences de notation soutiennent les prêts en améliorant l'information sur le marché, mais des notations erronées peuvent affecter le coût des emprunts et la stabilité du système financier international, comme l'a démontré la crise financière mondiale de 2008. La crise a donné lieu à des réformes réglementaires visant à réduire la dépendance mécanique de la réglementation financière à l'égard des notations et à résoudre les conflits d'intérêts, notamment en ce qui concerne les financements structurés et les notes de crédit attribuées aux entreprises. Néanmoins, ces réformes n'ont pas abordé le rôle joué par les agences de notation dans les difficultés rencontrées par les États souverains pour accéder à des emprunts souverains stables à long terme. Les notes de crédit attribuées aux États sont structurées différemment des notes attribuées aux entreprises, dans la mesure où les jugements des analystes sur les risques politiques et le consentement à payer jouent un rôle beaucoup plus important. Si ces notes de crédit apparaissent partiales, à tort ou à raison, l'efficacité du marché peut s'en trouver compromise ainsi que les décisions d'investissement des pays, car ceux-ci peuvent renoncer à des investissements productifs qui auraient des effets négatifs sur la situation budgétaire à court terme d'un pays mais amélioreraient les perspectives de croissance à moyen terme. La crainte d'une dégradation de la note a également empêché certains pays de participer aux programmes officiels d'allègement de la dette, en particulier à l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20 pendant la crise de COVID-19, en 2020-2021. Pour apaiser ces préoccupations, il est nécessaire d'améliorer l'architecture des notations de crédit, notamment en vue de fournir aux investisseurs orientés vers le long terme des notations à long terme basées sur des modèles, qui complètent les notations existantes et intègrent les risques à long terme (climatiques et autres) et les effets positifs de l'investissement.

### **Technologie financière et stabilité financière**

51. Une nouvelle tendance majeure qui influe sur l'intermédiation financière est la croissance rapide des nouvelles technologies utilisées dans la fourniture de services financiers, autrement dit la technologie financière. La technologie financière a grandement contribué à améliorer l'accès au financement et a été l'un des principaux moteurs des progrès considérables vers l'inclusion financière qui ont été réalisés depuis 2015. Elle peut contribuer à la stabilité financière en renforçant la décentralisation et la diversification, en approfondissant les marchés financiers et en améliorant l'efficacité et la transparence dans la fourniture de services financiers.

Cependant, si elle n'est pas bien réglementée, elle pourrait également encourager des activités plus risquées et exacerber le caractère cyclique des marchés financiers.

52. La technologie financière a contribué à élargir l'accès aux services financiers dans les pays en développement<sup>5</sup>. Dans l'ensemble, le nombre de comptes bancaires a augmenté de 30 points de pourcentage entre 2011 et 2021 dans les pays en développement, pour atteindre 71 % en 2021. Les innovations technologiques ont été l'un des principaux moteurs de cette tendance ; l'argent mobile, en particulier, a facilité une vaste expansion des transactions à faible coût et à petite échelle.

53. Des données préliminaires suggèrent également que l'utilisation de plateformes de technologie financière pour la levée de capitaux dans les économies avancées a joué un rôle dans l'amélioration de la stabilité financière, contrairement aux pays en développement. Les institutions financières établies dans les pays où la qualité de la réglementation et l'efficacité des pouvoirs publics sont élevées ont bénéficié de la concurrence accrue des entreprises de technologie financière. Des réglementations bien conçues peuvent établir des règles du jeu équitables – dans lesquelles les nouvelles entreprises de technologie financière peuvent réussir et les institutions financières en place sont protégées contre les comportements concurrentiels déloyaux. Dans le même temps, la réduction des marges bénéficiaires résultant de la concurrence accrue des entreprises de technologie financière pourrait empêcher les banques établies de constituer le volant de fonds propres nécessaire pour absorber les pertes et maintenir la solvabilité. Si la réglementation est inadéquate, la réduction des bénéfices pourrait inciter les banques à s'engager dans des activités de prêt et d'investissement plus risquées, ce qui aurait des répercussions sur la stabilité du marché.

54. Les activités de prêt facilitées par les plateformes de technologie financière peuvent également comporter un risque financier plus important en raison de la concentration et de la dépendance excessive à l'égard des algorithmes pilotés par les données dans les évaluations des risques et les décisions liées au crédit, ce qui pourrait conduire à un comportement grégaire. En outre, la technologie financière peut amplifier la volatilité du marché parce qu'elle augmente considérablement la vitesse et la facilité des mouvements d'argent en réponse à la performance du marché financier. L'intelligence artificielle peut accélérer et renforcer la nature cyclique des conditions financières grâce à l'automatisation des estimations des risques et des approbations de crédit, qui ont tendance à fluctuer en fonction des cycles économiques.

55. Pour atténuer les risques que les entreprises de technologie financière font peser sur la stabilité du marché, il est essentiel d'évaluer et d'actualiser en permanence le cadre d'agrément des prestataires de services financiers, en tenant compte des entités émergentes dotées de modèles d'entreprise innovants. En outre, les exigences en matière de gestion du capital, de la liquidité et du risque opérationnel doivent être renforcées, afin que les divers risques associés aux différents modèles commerciaux des entreprises de technologie financière soient représentés de manière adéquate. Les autorités devraient appliquer une réglementation, une supervision et un contrôle efficaces, conformément au principe « même activité, même risque, même règles ».

### **Intégrer la durabilité dans les cadres réglementaires**

56. Face à l'intérêt croissant des clients pour l'investissement durable et à la volonté politique de plus en plus grande d'aligner les cadres politiques sur le développement durable, le financement durable a été de plus en plus intégré aux cadres réglementaires

---

<sup>5</sup> Serhan Cevik, « Promise (un)kept? Fintech and financial inclusion », document de travail du FMI, n° WP/24/131 (juin 2024).

et législatifs. Les pays renforcent le rôle du secteur financier dans la promotion du développement durable. Plusieurs bases de données ont été créées pour enregistrer les progrès réalisés. En juillet 2023, plus de 780 mesures politiques de financement durable dans 109 pays avaient été enregistrées dans la Green Finance Measures Database (base de données sur les mesures de financement vert), soit une augmentation de 70 % depuis 2015. Néanmoins, les progrès continuent d'être inégalement répartis et il reste encore beaucoup à faire.

57. Les taxonomies et les lois sur la communication de l'information ont été au cœur des mesures législatives ; il existe au moins 30 taxonomies et 200 cadres, normes et lignes directrices sur la communication de l'information sur le développement durable et le climat dans 40 pays. En définissant des critères clairs et transparents pour les activités économiques durables, les cadres réglementaires sur la finance durable peuvent permettre le développement d'un marché fiable et crédible pour l'allocation de capitaux en faveur de la transition vers la durabilité.

58. La régionalisation croissante des lois sur le financement durable révèle des disparités et une fragmentation entre les pays, montrant qu'il est nécessaire d'avoir une interopérabilité mondiale. Les lois sur le financement durable sont adaptées aux priorités régionales, comme le montrent les différentes taxonomies adoptées par l'Europe, l'Amérique latine et la région Asie-Pacifique, chacune reflétant les contextes locaux uniques.

59. La régionalisation est légitime et importante, mais sans une coordination efficace, elle risque d'entraîner une fragmentation et de lourdes charges de mise en conformité pour les investisseurs, ce qui annulerait les progrès réalisés dans la consolidation des normes et pourrait amener les investisseurs à ne pas prendre pleinement en considération le palmarès de plusieurs fonds en matière de développement durable. Au minimum, il est nécessaire d'instaurer une collaboration mondiale en vue de l'interopérabilité tout en explorant la possibilité d'élaborer un cadre fondamental mondial qui prévoirait l'adaptation régionale. Par exemple, toutes les activités du secteur pourraient être liées aux objectifs de développement durable dans une taxonomie mondiale, ce qui aiderait les régions à coordonner leurs propres visions entre les taxonomies régionales, en s'appuyant sur les efforts actuels d'harmonisation et d'interopérabilité des réglementations entre les pays.

60. Les progrès étant inégaux d'une région à l'autre, plusieurs défis doivent être relevés pour promouvoir une couverture universelle. À l'heure actuelle, la plupart des lois sur le financement durable sont adoptées dans les économies développées. L'application réussie des lois sur le financement durable nécessite de renforcer les capacités institutionnelles, les cadres juridiques et les marchés de capitaux en améliorant le soutien au renforcement des capacités et l'assistance technique. L'Observatoire mondial sur la finance durable contribue au renforcement des capacités en matière de communication de l'information sur la durabilité, de taxinomie, de taxation du carbone et de l'adoption de mesures spécifiques aux secteurs et aux produits. Les bourses peuvent également jouer un rôle important en aidant les marchés à s'adapter aux nouvelles exigences en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

61. Le nombre de bourses des valeurs disposant d'orientations en matière de communication de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance ; de communication obligatoires d'informations environnementales, sociales et de gouvernance ; de formation sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance ; et d'obligations et d'actions dans ces domaines ont augmenté ces dernières années. Il est nécessaire d'avoir le soutien des acteurs de la coopération au service du développement pour renforcer la capacité des pays en développement à accéder à un financement durable, y compris l'utilisation

d'instruments innovants, tels que l'assurance et l'investissement basé sur les résultats, qui atténuent les risques et attirent des ressources externes alignées sur les objectifs de développement durable sans accroître le surendettement. Renforcer l'architecture de l'information sur le climat et aligner les pratiques et les produits des intermédiaires financiers et de l'information peut accompagner l'augmentation du financement mixte pour l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ses effets dans les pays en développement.

62. Les mesures législatives devraient multiplier les effets dans toutes les catégories d'actifs, conformément au Programme 2030 et aux objectifs climatiques mondiaux, tout en étant élaborées avec prudence pour éviter les distorsions. Seuls 14 % des investisseurs dans des projets à impact ont perçu des progrès dans le soutien donné par les pouvoirs publics cette dernière décennie. Une taxinomie mondiale dans laquelle les activités industrielles mondiales sont liées aux objectifs de développement durable pourrait être la première étape vers une meilleure définition d'investissements alignés sur les objectifs, assortie de politiques contenant des incitations financières pour de tels investissements. Ces politiques comprennent des mesures visant à développer l'offre de capitaux, notamment au moyen de mécanismes de partage des risques, d'ajustement des coûts du marché, d'amélioration de l'efficacité des transactions ou des garanties, ainsi que des mesures visant à développer des projets et la capacité des bénéficiaires de capitaux.

63. Pour combler les déficit de financement actuels, on pourrait s'attacher à canaliser les fonds à impact vers des secteurs sous-financés, en particulier ceux qui nécessitent des investissements privés pour compléter les fonds publics. Les nouvelles lois sur la communication de l'information devraient viser à faciliter la mesure des progrès réalisés par le secteur privé en ce qui concerne l'impact des projets et les objectifs climatiques en adoptant une perspective d'impact ou la double matérialité. Des pays comptant pour près de la moitié du PIB mondial sont en train d'adopter des lois sur la communication de l'information, et nombre d'entre eux se sont déjà engagés à intégrer les normes du Conseil international des normes de durabilité dans leur cadre réglementaire. Ceux qui envisagent déjà d'adopter ces normes peuvent tirer parti des progrès actuels tout en intégrant des dispositions supplémentaires en vue de la double matérialité.

64. Au lieu d'imposer des charges supplémentaires aux investisseurs, on irait ainsi vers moins de fragmentation entre les pays et de confusion pour les investisseurs. La double matérialité permet également d'atténuer les risques de transition à moyen et long terme pour les décideurs politiques et les investisseurs. Elle s'alignera de manière transparente sur les lois relatives à la transition, ce qui permettra de demander progressivement aux entreprises qu'elles rendent davantage compte de leurs externalités et de leur contribution à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux.

65. Au-delà des politiques axées sur l'amélioration ou l'élargissement du champ d'action, le financement durable doit être intégré dans des objectifs plus larges de transformation durable. Dans les cadres réglementaires, il convient de prendre en considération les rôles des acteurs du système financier, comme les fonds de pension, les assureurs et les banques, afin que les flux financiers puissent être alignés sur les objectifs de durabilité. La politique de financement durable doit être prise en compte à tous les niveaux de l'administration et s'intégrer dans un ensemble plus large de politiques économiques et financières, ce qui, ensemble, crée les conditions propices à des transformations durables.

66. La réforme de la politique de financement durable est déjà passée d'une approche cloisonnée réservée aux ministères de l'environnement à un principe essentiel intéressant les responsables de la politique financière. Il s'agit notamment de prendre en compte l'interaction entre la durabilité et la stabilité financière, par

exemple par des plans de transition climatique. Il s'agit également de politiques fiscales et réglementaires plus larges visant à créer des incitations axées sur la durabilité pour les acteurs de l'économie réelle, ainsi que des politiques macroéconomiques et du secteur financier à l'appui des transformations durables.

67. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement offre l'occasion idéale de poursuivre l'action engagée et de continuer à collaborer en vue : a) d'assurer l'interopérabilité de la législation sur le financement durable entre les régions afin d'éviter des progrès inégaux et de lourdes charges de mise en conformité, tout en tenant compte des particularités régionales et locales ; b) d'adopter, à l'échelle nationale, des normes d'information de caractère contraignant, en tenant compte du principe de la double matérialité relative ; c) d'élaborer avec soin des cadres et des mesures incitatives en faveur de l'investissement à impact et à grand échelle, le but étant que les marchés de capitaux soient adaptés à la réalité ; et d) de définir un ensemble plus large de politiques macroéconomiques destinées à instaurer des conditions propices à des transformations durables.

## **VII. Gouvernance économique mondiale et cohérence des politiques**

68. Beaucoup estiment que la réponse de la communauté internationale à la série de crises récentes et à leurs retombées sur le système financier international est inadéquate. En conséquence, l'attention s'est de nouveau portée sur les mécanismes de gouvernance et de prise de décision qui guident les institutions financières internationales dans l'exécution de leur mandat et sur l'absence de voix et de représentation des pays en développement au sein de ces structures.

69. Les États Membres se sont engagés à plusieurs reprises à faire en sorte que les pays en développement soient mieux représentés et entendus dans le cadre de la prise de décisions économiques au niveau international, de l'établissement de normes et de la gouvernance économique mondiale, en particulier dans les décisions touchant le financement du développement (tout récemment, le Programme d'action d'Addis-Abeba). Alors que les pays en développement représentent plus de 74 % des membres de l'Assemblée générale, qui utilise le système « un membre, une voix », leur part de vote dans d'autres organisations internationales reste bien inférieure à ce chiffre. Le nombre des pays en développement dans d'autres organismes des Nations Unies fluctue d'une année à l'autre.

70. Les droits de vote des pays en développement n'ont pas connu de changement significatif ces dernières années dans les institutions économiques internationales. Les réformes adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale en octobre 2018 ont été mises en œuvre progressivement, au fur et à mesure que les pays souscrivent à leurs nouvelles parts de capital, mais les pays en développement ne détiennent toujours que 39 % des droits de vote au sein de la principale institution de prêt de la Banque mondiale, ce qui ne représente qu'une augmentation marginale par rapport à la part qu'ils détenaient en 2000. À la Société financière internationale, l'organisme de prêt au secteur privé de la Banque mondiale, les pays en développement détiennent un peu plus de 32 % des droits de vote.

71. Deux révisions générales des quotes-parts ont été faites au FMI en 2019 et 2023, sans modification de la répartition des quotes-parts, qui contribuent à déterminer les droits de vote. Les pays en développement conservent 37 % des droits de vote au FMI. Un accord sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts devait être conclu en 2014, mais il n'est désormais pas attendu avant 2025. Dans les organisations

internationales, les droits de vote des pays des régions en développement sont restés stables, de grandes disparités existant entre les organisations.

72. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres se sont engagés à veiller à ce que la sélection des dirigeants des institutions financières internationales soit ouverte et transparente, fondée sur le mérite et à améliorer la diversité de leur personnel. Si deux femmes ont été aujourd'hui à la tête du FMI, le Directeur général du FMI est toujours originaire d'Europe et le Président du Groupe de la Banque mondiale est toujours un citoyen du même pays.

73. Dans un paysage géopolitique complexe où les risques de fragmentation augmentent, la coordination à l'échelle du système et la cohérence des politiques restent un défi. Toutes les décisions en matière de financement du développement mentionnent l'importance de renforcer la cohésion et la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba va plus loin, précisant le « développement durable dans ses trois dimensions ».

74. Le processus de suivi du financement du développement renforce la coordination entre les institutions internationales, notamment dans le cadre des travaux conjoints entrepris par Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et la participation au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Cependant, d'autres pressions géopolitiques, notamment les guerres et les conflits, compliquent le travail des organismes internationaux et intergouvernementaux.

75. Le monde risque fort de se fracturer en de multiples blocs géopolitiques rivaux, avec des niveaux de confiance et de coopération moindres. Cette situation peut avoir comme conséquences directes la réduction de la croissance et du commerce, et indirectes, la réduction de la confiance dans le multilatéralisme, l'affaiblissement des contrats sociaux et l'incapacité à relever les défis mondiaux tels que les changements climatiques. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement sera l'occasion d'aborder directement ces risques et de continuer à renforcer la cohérence des politiques de sorte à réaliser le Programme 2030.

### **Le rôle des femmes dans l'économie**

76. Malgré les progrès réalisés ces dernières années pour renforcer la présence des femmes dans l'économie, ceux-ci restent inégaux. En 2023, les femmes ont occupé 25,8 % des sièges au sein des conseils d'administration des grandes et moyennes entreprises représentées dans un indice mondial couvrant la majeure partie des capitaux investis dans le monde. Ce chiffre a augmenté par rapport à 2022, mais il existe des disparités régionales : il est nettement plus élevée dans les marchés développés (32,9 %) que dans les pays en développement couverts par l'indice (17,1 %).

77. Malgré la tendance générale à la hausse, la progression du nombre de femmes à des postes de direction a ralenti, l'augmentation étant de 1,3 % en 2023 contre 1,9 % en 2022. Il convient de noter qu'en octobre 2023, 41,2 % des entreprises mentionnées plus haut avaient atteint l'objectif de représentation des femmes dans les conseils d'administration dans le secteur financier (30%), ce qui témoigne des progrès réalisés dans la défense d'une représentation plus équitable des femmes dans les conseils d'administration. Néanmoins, des défis subsistent, en particulier dans les marchés émergents, où seulement 14,5 % des entreprises atteignent cet objectif et où la forte rotation des femmes à des postes de direction montre qu'il faut mettre en place de meilleures stratégies de rétention.

78. Une disparité notable entre les sexes persiste également dans la propriété d'une entreprise établie, définie comme la gestion d'une entreprise pendant plus de 42 mois. Environ un propriétaire d'entreprise établie sur trois est une femme. Dans le monde, les femmes sont plus susceptibles d'être solopreneuses (c'est-à-dire qu'elles gèrent leur entreprise sans partenaire ou sans équipe) : il y a 1,47 femme solopreneuse pour un homme. En termes de création d'entreprise, le ratio est de 0,80 femme pour un homme. Il faut faire plus pour assurer une représentation équitable des femmes aux postes de direction et dans l'économie en général.

## VIII. Conclusions

79. **Face à des chocs en cascade et à des conditions de financement extrêmement difficiles, de nombreux pays en développement n'ont d'autre choix que de réduire leurs investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'action climatique. La réalisation de ces programmes se trouvant à un moment charnière, le rythme et l'ampleur des réformes du système financier international et de l'architecture qui le régit doivent s'accélérer.**

80. **Pour réaliser les objectifs et les transitions à grande échelle nécessaires pour prévenir des changements climatiques catastrophiques, il faudra des investissements d'une ampleur sans précédent. Cela ne sera possible que dans le cadre d'un système financier adapté ; il faut procéder de toute urgence à des réformes pour régler les problèmes causés par la détérioration des finances publiques, les contraintes budgétaires, la dette, les risques pour la stabilité monétaire et financière et la pénurie d'investissements productifs et durables.**

81. **Il faut des mesures ambitieuses visant à régler les dysfonctionnements du système financier international si l'on veut atteindre l'objectif de fournir 500 milliards de dollars par an de financement à long terme supplémentaire. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juin 2025 et qui a pour mandat de soutenir la réforme de l'infrastructure financière internationale, sont des occasions formidables d'examiner ces réformes.**

82. **Afin de répondre aux défis et aux risques croissants de l'économie mondiale, le filet de sécurité financière mondial doit être renforcé et d'accès plus équitable. Les mesures prioritaires à prendre sont, notamment : réaffecter des droits de tirage spéciaux inutilisés supplémentaires ; mettre en place un système plus automatique pour la prise de décision concernant les émissions et allocations de droits de tirage spéciaux en fonction des besoins ; et assouplir les conditions de prêt du FMI.**

83. **Les banques multilatérales de développement jouent un rôle central dans la fourniture de financements abordables et à long terme et servent de passerelle entre les capitaux publics et privés. Pour augmenter le financement des banques multilatérales de développement, une action plus audacieuse et plus urgente est nécessaire. Les mesures prioritaires devraient être, notamment : faire un examen rapide des reconstitutions et des augmentations de capital, lever de nouveaux capitaux en émettant des instruments de capital hybride à grande échelle et réaffecter les droits de tirage spéciaux par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement étant axée sur la réforme de l'architecture, l'occasion se présente également de renforcer l'ensemble du système des banques publiques de développement et de mieux utiliser leurs atouts complémentaires pour accroître la fourniture de financements adaptés aux besoins des pays.**

84. Dans un contexte où un nombre croissant de pays en développement dans le monde ont d'importants problèmes de soutenabilité de la dette, il est urgent d'agir sur trois axes prioritaires : a) renforcer la prévention de la crise de la dette, notamment par l'administration de la dette et la transparence ; b) trouver des solutions pour que les pays qui ont de graves contraintes budgétaires et sont surendettés puissent investir dans la réalisation des objectifs ; et c) mettre en place un mécanisme plus efficace de règlement des crises de la dette. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est l'occasion de convenir de mesures visant à réduire les coûts d'emprunt élevés et le fardeau du service de la dette et à combler les lacunes de l'architecture de restructuration de la dette.

85. Les réglementations financières nationales et normes internationales actualisées après la crise financière de 2008 continuent d'être appliquées de manière inégale et certains risques restent échappent au cadre réglementaire. Dans le même temps, les normes de réglementation financière ne prennent pas suffisamment en compte les risques liés au climat, car les régulateurs, les superviseurs et les institutions financières ne savent pas quantifier ces risques. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement pourrait être l'occasion de réunir les parties prenantes concernées, notamment les entités de réglementation, les pouvoirs publics, les organisations internationales, les institutions financières, d'autres acteurs du secteur privé et la société civile, afin de déterminer d'autres mesures requises dans le programme de réglementation afin de créer des marchés financiers accessibles, stables et durables.

86. Malgré les engagements renouvelés à mieux faire entendre et mieux faire représenter les pays en développement dans la gouvernance économique mondiale et malgré certains progrès dans ce domaine, le rythme et l'ampleur des réformes n'ont pas été suffisants. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, au moment où l'on s'accorde largement à penser qu'il faut renforcer la légitimité des dispositifs de gouvernance mondiale, offre l'occasion de remédier à ces lacunes.

---